

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00228

**PROGRAMME D'ACTION EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA PREVENTION
SPECIALISEE ET DU CONTRAT DE VILLE SUR LA PERIODE D'ETE 2020**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

RECÙ EN PREFECTURE

Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-2520717-0202002280

DATE D'APPICHADE : 28 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

PROGRAMME D'ACTION EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA PREVENTION SPECIALISEE ET DU CONTRAT DE VILLE SUR LA PERIODE D'ETE 2020

La crise sanitaire va se traduire par des difficultés socio-économiques et des restrictions de mobilité qui auront des impacts sur la présence des enfants et des jeunes adultes dans les quartiers pendant la période estivale. L'Etat et les collectivités locales travaillent à la mise en place d'actions pour rattraper le retard scolaire, pour proposer des activités de loisirs dans les quartiers et pour prévenir la délinquance.

A compter du 1^{er} juillet 2020, Saint-Etienne Métropole est en charge de la mise en œuvre de la compétence prévention spécialisée à l'échelle de son territoire.

La prévention spécialisée est une mission de service public rattachée à la protection de l'enfance inscrite dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Le public ciblé concerne les jeunes âgés de 12 à 25 ans. Les objectifs généraux de la prévention spécialisée peuvent se définir comme suit :

- établir ou renouer une relation avec les jeunes en voie de décrochage scolaire, de déscolarisation, de marginalisation ou d'exclusion ;
- contribuer à l'éducation et à la socialisation des jeunes en difficulté ;
- participer à la prévention de la délinquance ;
- favoriser l'accès des jeunes aux équipements et dispositifs existants.

Quatre associations réalisent les missions confiées par convention : l'ACARS, l'ANEF, la SAUVEGARDE 42, l'AGASEF. Ces structures interviennent au titre de la prévention spécialisée selon une répartition géographique définie sur 12 communes de la métropole : Andrézieux-Bouthéon, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Unieux, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Etienne.

Dans ce cadre Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un dispositif exceptionnel en lien avec ses nouvelles compétences. Il s'agit de répondre aux enjeux de l'été avec la préoccupation d'une présence sociale auprès des jeunes pour éviter le décrochage et la marginalisation. Ce dispositif comprendra sur la période juillet et août : une présence renforcée dans les quartiers, notamment en soirée, pour faire un travail de médiation et favoriser la reprise des liens avec certains jeunes et la mise en place d'activités à la journée et de chantiers éducatifs.

Les 4 associations de prévention spécialisée ont été consultées pour identifier les besoins complémentaires nécessaires à la mise en place de ce plan d'action pendant la période juillet-août 2020. Suite à consultation, les quatre structures ont fait remonter un certain nombre de projets avec un besoin de financement prévisionnel total de 96 990 €. Ce montant correspond aux surcoûts des renforts qui seront affectés à la période définie. Il est réparti comme suit :

- AGASEF : 22 530 €,
- SAUVEGARDE 42 : 32 000 €,
- ACARS : 8 000 €,
- ANEF LOIRE SUD : 34 460 €.

En outre, le Contrat de ville de Saint-Etienne Métropole se fixe comme objectif de renforcer le développement social du territoire et d'accompagner l'autonomie de ses habitants. Il s'agit à la fois de garantir la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble, et de permettre l'épanouissement individuel et collectif en consolidant les coopérations entre acteurs éducatifs, culturels et sportifs. Dans ce cadre, il est proposé en complément de la mobilisation des acteurs de la prévention spécialisée d'apporter un soutien financier à une offre d'animations de proximité encadrée et coordonnée en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agira en particulier d'intervenir sur des périodes non couvertes par les actions de la prévention spécialisée.

Pour pouvoir financer ces actions d'accompagnement social rendues nécessaires par la crise sanitaire, une convention « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » est en cours de finalisation sur la base d'un financement paritaire entre Saint-Etienne Métropole et l'Etat, la contribution de la métropole pouvant, en partie, se traduire sous forme de valorisation de moyens existants.

Les projets présentés au titre du renforcement de la prévention spécialisée et du développement d'animations de proximité pour la période juillet-août 2020 pourraient être soutenus dans ce cadre.

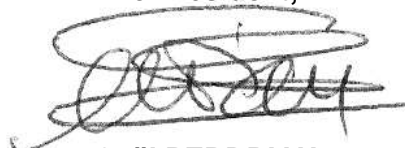
Un récapitulatif des projets présentés au titre du renforcement de la prévention spécialisée est annexé au présent rapport.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'un programme d'action exceptionnel au titre de la prévention spécialisée et d'animations de proximité dans le cadre du contrat de ville sur la période juillet-août 2020 ;**
- **approuve le financement prévisionnel de Saint-Etienne Métropole à ces projets pour un montant global de dépenses de 130 000 € dont 96 990 € au titre de la prévention spécialisée ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement « politique de la ville » de l'exercice 2020, destination PREV ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le chapitre 74718 du budget « politique de la ville » de l'exercice 2020, destination PREV.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU